

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET DOMINANTE DE COULEUR

- La majorité des maisons alsaciennes est peinte en blanc, principalement la maison rurale où pour des questions d'hygiène, on a pris tôt l'habitude de badigeonner les panneaux compris entre les poutres du colombage, à la chaux (la chaux étant connue comme un excellent désinfectant), d'ailleurs peindre une maison en alsace se dit « à Hüss Wissle » (= blanchir à la chaux).
- Antérieurement déjà, des traditions colorées différentes existaient suivant que l'on se trouvait dans le Kochersberg, le pays de Hanau, la zone viticole, le Val de Villé ou bien encore dans les villes telles Strasbourg. Chacun de ces pays possède une identité locale forte qui lui est propre, se caractérisant par une harmonie de couleurs utilisées pour les éléments constitutifs de la façade (pan de bois, soubassements, menuiseries, portes et volets).

## LOCALISATION DES ZONES GEOGRAPHIQUES



## QUELQUES PRINCIPES SUIVANTS LES PAYS

- Des éléments constants se retrouvent dans toute la région tel le grès rose, gris ou jaune en soubassement et pour les encadrements, ainsi que des grandes toitures en tuiles plates rouges.
- Les maisons rurales ont pris très tôt l'habitude de badigeonner les panneaux à la chaux, d'où une dominance de blancs ou de teintes claires dans les villages.

### • Outre Forêt :

Zones urbaines : gamme de blanc cassés (réf. RAL : 080 90 05) et d'ocres jaunes accompagnés le plus souvent par des volets verts et des menuiseries blanc cassé. Quelques maisons gardent les teintes bleutées traditionnelles (réf. RAL : 250 60 10).



Zones rurales : Certains villages restent très homogènes du point de vu de leur identité et de leur couleurs (réf. RAL : 080 90 10, blanc avec volets verts pour Seebach ou blanc avec volets blancs pour Hunspach)).

### • Alsace Bossue

Zones urbaines : les tons dominants restent très pastels (réf. RAL : 080 80 30, 000 80 00) mais pas de blancs purs.



Zones rurales : les tons dominants restent les ocrés (réf. RAL : 080 70 10)

### • Pays de Hanau :

Zones urbaines : gamme d'ocres roses et jaunes (réf. RAL : 080 80 30, 080 80 20); en harmonie avec la couleur du grès employée pour le soubassement. A Bouxwiller le crépi est souvent égayé d'un double liseré de peinture, rouge et noire, à l'intérieur des panneaux. Les bâtiments 19<sup>ème</sup> sont souvent caractérisés par une gamme de vert ainsi que de l'ocre rouge (réf. RAL : 120 70 10, 050 60 30).



Zones rurales : divers nuances d'ocres pâles.

### • Kochersberg :

Zones urbaines : gammes d'ocres jaunes (réf. RAL : 085 80 10, 085 80 20, 085 80 30).



Zones rurales : présence de nombreuses maisons catholiques aux teintes bleutées (traditionnellement couleur de la Vierge, réf. RAL : 260 80 05) pour les maisons catholiques (le rouge étant réservé au famille protestantes), pour cela on utilise un mélange de chaux et de granulés (Bloejele.)

### • Vignobles :

Zones urbaines : on y retrouve des tons ocres rouges et crème (réf. RAL : 080 80 10, 080 80 20, 080 80 40, 040 50 40). Les tons bleutés etverts restent ponctuellement présents dans les villes (réf. RAL : 240 70 05, 120 70 10).



Zones rurales : certains villages (Mittelbergheim...) ont gardé des dominantes d'enrou naturels sans couleurs vives.

### • Ried :

Zones urbaines : dominent les crépis blancs (réf. RAL : 075 90 10), gris (réf. RAL : 070 80 10, 000 90 00), jaunes (réf. RAL : 075 80 20) ainsi que des ocres roses pâles (réf. RAL : 060 90 10, 060 90 05). Subsistent cependant des tonalités plus vives : bleus, verts et rouges dont l'usage étaient autrefois plus répandu.



Zones rurales : les couleurs sont dans les mêmes teintes que celle des villes, sans couleurs soutenues.

• Le pan de bois n'est peint que rarement (lait de chaux), mais il a pu être enduit particulièrement pour les constructions du 18<sup>ème</sup> siècle et après pour des raisons de sécurité incendie.

• Le pan de bois est teinté au brou de noix (on utilisait à l'origine un mélange de sang de bœuf et de brou de noix, fixé au vinaigre). Imprégnant bien le bois ce mélange le protège contre les attaques des vers tout en lui permettant de respirer (contrairement aux peintures modernes). Il peut être aussi traité uniquement à l'huile de lin et à l'essence de térbenthine.

### • Architecture allemande et post-allemande.

On pourra y retrouver des peintures minérales de teintes pastels gris bleu, vert pâle... Les couleurs doivent néanmoins être subordonnées à la composition de la façade.

• Le 19<sup>ème</sup> siècle, dit « romantique », réutilisa les pigments rouge sang de bœuf, jaune safran, vert amande ou bien encore gris bleuté, déjà utilisé antérieurement mais un peu oubliés pendant le 18<sup>ème</sup> siècle où l'on enduisait avec des couleurs claires.

## NATURE DE LA PEINTURE

• La peinture a deux rôles : elle est une nécessité technique (la protection de la façade), autant qu'esthétique.

*Nota* : On recherchera toujours des finitions **fines, mates et lisses** (comme les anciens badigeons de chaux.)

• L'évolution de la chimie de la peinture, depuis les peintures à la chaux, puis des peintures minérales en passant par les solutions synthétiques permet d'offrir aujourd'hui un large éventail de produits. Cependant, tous ne sont pas forcément adaptés au support d'origine.

• L'isolation extérieure dénature bien souvent un bâtiment, elle recouvre les encadrements, la façade n'est plus qu'un plan percé de trous et n'a plus de relief.

## RECOMMANDATIONS

- *Il convient d'utiliser une peinture dont les propriétés participent à la conservation du support et à sa mise en valeur.*

- *Le choix de la couleur doit s'établir en rapport avec le cadre bâti.*

- *Eviter les couleurs vives de maisons qui se détachent de façon singulière d'un environnement homogène.*

*Préserver les éléments importants qui donnent au bâtiment son identité.*

- *La maison alsacienne est faite de matériaux qui viennent de la terre. Les couleurs dominantes doivent rappeler cette origine : la terre, la pierre, le grès, le sable ou bien encore le bois.*

## POINT SUR LES CHAUX : DEFINITIONS ET EMPLOI

- Liant obtenu par calcination du calcaire ; les chaux se divisent en deux catégories bien distinctes, selon que leur prise s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air (**chaux aériennes**), ou sous l'action de l'eau (**chaux hydrauliques**) :

**Chaux aérienne** (souvent trouvée sous les termes de CL : Calcium Lime, ou DL : Dolomie Lime) aussi appelée chaux éteinte ou chaux brûlée : elle s'obtient par calcination d'un calcaire finement broyé puis par extinction de cette chaux vive pour obtenir l'hydroxyde de calcium Ca(OH)2, ou chaux éteinte, prête à être utilisée comme liant après tamisage ou blutage.

**Chaux hydraulique** : la présence d'argile (les normes admettent jusqu'à 22%) donne aux chaux hydrauliques des propriétés proches de celles des ciments. On distingue les chaux hydrauliques naturelles (NHL pour Natural Hydraulic Lime) fabriquées par calcination de calcaires contenant de l'argile à l'état naturel. Les chaux hydrauliques artificielles sont des ciments.

### • Enduits à base de chaux aérienne éteinte :

- Enduits mis en œuvre en trois couches posés à la truelle, mis en place à l'origine sur tous les bâtiments anciens recouverts d'un crépi. Ils étaient réalisés avec les sables locaux qui leur donnaient leurs couleurs particulières
- Ce sont des enduits sains, qui permettent au mur de « respirer ».

### • Badigeon à la chaux aérienne éteinte :

- A travers l'histoire, et dans certaines régions, lorsque l'enduit était encore en bon état, on appliquait un **badigeon à la chaux** pour rénover les façades. Le badigeon a l'aspect d'un « lait de chaux » (chaux, eau, pigments.) Possible uniquement sur un enduit à la chaux !

Procédé économique et hygiénique, il était autrefois utilisé pour peindre les murs intérieurs et extérieurs.

- La peinture au badigeon (Putzmohlerei) était relativement fréquente, à une certaine époque dans *l'Outre Forêt* et notamment ou dans *le pays de Hanau* (Lampertsloch, Lobsann, Mitschdorf.)

- Les badigeons permettent d'obtenir des couleurs « aquarellées », transparentes, en superposant deux ou trois couches de teintes différentes sur un fond clair et uniforme.

- Ils peuvent avoir un effet curatif de bouchage sur des enduits micro fissurés, ou faïencé, et rattraper des défauts d'aspect (gâchage, plan d'échafaudage, mauvaise dispersion des colorants).

Cette fiche technique a été élaborée par le

# Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas Rhin

Palais du Rhin  
2, Place de la République  
67082 Strasbourg cedex

Tél. : 03 69.08.51.00

Fax : 03 88.23.53.21

Ouverture au public :

*du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h  
et le vendredi de 10h à 12h.*

Courriel : [sdap67@culture.gouv.fr](mailto:sdap67@culture.gouv.fr)

Site Internet : [www.sdap-67.culture.gouv.fr](http://www.sdap-67.culture.gouv.fr)



Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.422-2 du code de l'urbanisme, les travaux de ravalement doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux exemptés de permis de construire à déposer en mairie. Cette déclaration doit comporter un plan de situation indiquant l'immeuble concerné, des photos couleurs des façades existantes et des clôtures, ainsi qu'une notice décrivant les travaux à entreprendre et précisant les teintes et la nature de finition.

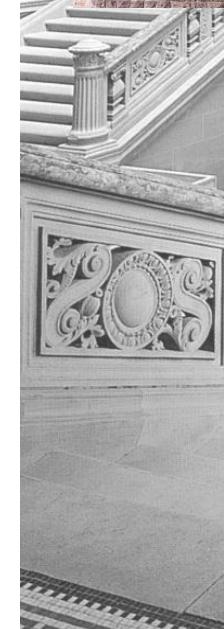
(Rappel : dans le cadre d'un ravalement, tous les volets en bois doivent être conservés.)

Mise à jour mars 2005



Ministère  
Culture  
Communication

## Couleurs de façade



## Conseils